

Monsieur Bruno RETAILLEAU
Ministre De l'Intérieur
Monsieur Philippe TABAROT
Ministre Délégué chargé des Transports

Importance : Haute.

En date du 18 mars 2025

Objet : Demande de Table ronde interministérielle -- Dossier transport T3P mise en cause de la sécurité publique/désorganisation économique en lien avec les migrations des VTC et leur non-sectorisation sur nos territoires.

Messieurs les Ministres de l'Intérieur, des Transports ;

1

Faisant suite aux derniers événements survenus en Savoie au titre de la désorganisation de l'activité du T3P, à ceux s'étant produit sur le golfe de St Tropez, à ceux de Marseille et de bien d'autres, nous devons faire le constat d'une aggravation des effets délétères de la carence de contrôle sur les territoires, d'un laisser faire préjudiciable à toutes et tous.

De même il est à constater que la non-sectorisation des VTC atteint ce jour les limites de l'acceptable, puisque les volumes de transferts/migrations des acteurs VTC sur l'incitation de leurs plateformes de commande, induisent des dérèglements économiques majeures sur nos territoires, ceux-ci ne pouvant absorber de telles vagues.

Il en résulte la création de tensions excessives avec nos mandants qui se voient concurrencer sur leurs territoires d'appartenances (Zone unique de prise en charge délivrée par leur mairie). La résultante de l'exaspération qui s'exprime aujourd'hui en Savoie et ailleurs, conduit à des faits extrêmement regrettables dont on peut malheureusement prévoir la poursuite, voire leurs accentuations, si les autorités publiques ne prennent pas la mesures des désorganisations induites par un cadre légal manquant de pertinence et incidemment d'application.

L'on ne peut par ailleurs que s'étonner du peu de cas de l'effectivité des textes que l'on promulgue.

Il en résulte de facto un trouble manifeste à l'ordre public ; des dérives de conformités réglementaires pour l'exercice de la profession de VTC venant gravement entacher celle des taxis ; des pratiques dilatoires et attentatoires à l'ordre public ce y compris au regard de l'utilisation des véhicules de VTC comme centre de distribution de matières illicites, de courses non déclarées et autres éléments prêtant le flanc à la critique. In fine la mise en cause de l'activité économique des taxis sur leurs périodes hautes d'activités.

Nous rappelons que notre secteur emploie 30 000 salariés déclarés, payant des charges sociales et impôts, comme nos entreprises. Nous sommes donc confrontés à un double effets ciseaux social/économique car nous n'avons pas la même assise de coûts réglementaires puisque les textes actuels n'encadrent pas l'activité des VTC sur un territoire donné.

L'on peut rajouter que la course à la délivrance de carte de VTC dans les grandes métropoles par les chambres des métiers et de l'artisanat conduit par effet dévolutif à créer des volumes en inadéquation avec les besoins avérés. Il est patent que l'on peut s'interroger sur les volumes annuels de délivrance sur la région IDF de cartes de VTC +/- 10 000 par an. Nous comprenons bien que ce volume de délivrance correspond à deux besoins précis, à savoir celui des plateformes de mise en relations, pour leur permettre d'avoir un portefeuille de capacité en transport quel qu'en soit les coûts pour la collectivité et incidemment celui de faire tourner et financer l'administration des chambres.

Cependant, nous ne saurions être tributaire des intérêts particuliers des uns et des autres et encore moins être leurs victimes expiatoires.

In fine il apparait qu'une table ronde interministérielle doit être mise en place en vue de répondre dans un premier temps à l'urgence de la situation, de prévoir la mise en place de solutions pérennes et d'envisager les évolutions de texte requis, que notre profession n'a de cesse de mettre en avant.

Les collectivités locales alertent les autorités préfectorales en ce domaine ne pouvant plus faire face aux dérives à l'ordre public.

En responsabilité et avant que les évènements s'enchainent, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération notre demande et d'y faire droit.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Messieurs les Ministres, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la FNDT
La Présidente
Madame Emmanuelle CORDIER